

FORUM : AG4

SUJET : Comment éradiquer l'extrême pauvreté en Afrique sub-saharienne ?

SOUMIS PAR : Corée du Nord,

SOUTENUS PAR : Arabie Saoudite, Chine, FAO, Niger, République Démocratique du Congo, Kenya

Le comité de politiques spéciales et de décolonisation

Reconnaissant, qu'entre 1990 et 2015, le nombre de personnes dans le monde vivant sous le seuil international de pauvreté (1,90 dollar des États-Unis par jour ou moins) est tombé de 1,9 milliard à 735 millions. Démontrant que la part de la population considérée comme pauvre, selon cette définition, a diminué de 36 % à 10 % au cours de la même période,

Regrettant profondément que dans de nombreux pays, la croissance n'ait pas été "suffisamment inclusive", en raison de la nature des industries à forte intensité de capital qui génèrent relativement moins d'emplois par exemple en Afrique subsaharienne,

Conscient que le travail est la principale source de revenus des pauvres, s'il n'y a pas plus d'opportunités pour les travailleurs, il n'y aura pas de réduction de la pauvreté,

Prenant note que selon la Banque Mondiale, les prévisions indiquent que l'Afrique subsaharienne concentrera en 2050 près de 90% des personnes vivant dans l'extrême pauvreté, s'il n'y a pas de solutions pour résoudre cette problématique,

Ayant à l'esprit la situation sanitaire difficile actuelle que nous traversons mondialement,

Déclarant que la corruption est un problème majeur qui affaiblit le gouvernement, le rendant incapable de réagir face à ce problème,

1. Encourage, dans la mesure du possible, les États d'Afrique subsaharienne à mettre en place des régimes avec un dirigeant stable, afin d'éradiquer le terrorisme, un des plus grands obstacles au développement économique en :
 - a) lançant un appel au Comité International de la Croix rouge
 - b) encourageant l'ONU à sensibiliser les africains sur l'importance d'une gouvernance stable, surtout dans les pays émergents ;
2. Exhorte les états membres à protéger les pays qui se trouvent en Afrique sub-saharienne contre les effets de la pandémie en :
 - a) allouant un budget via la Banque Mondiale
 - b) récoltant des dons et mettant en place des campagnes de sensibilisation sur l'extrême pauvreté,
 - c) récompensant les entreprises internationales avec :
 - i) des incitations fiscales,

ii) des prêts sans intérêt ;

3. Recommande aux pays africains d'appliquer et de suivre une politique qui diversifie l'activité économique du continent dans le but de :

- a) améliorer qualitativement et quantitativement les conditions de vie des populations,
- b) rendre l'économie africaine compétitive et performante,
- c) industrialiser,
- d) attirer un ensemble d'investisseurs étrangers au lieu de devoir choisir entre certaines grandes puissances en :
 - i) établissant un climat propice aux affaires pour une plus vaste coopération internationale,
 - ii) développant les marchés d'exportation des produits africains par le biais d'accords commerciaux favorables,
- b) créer de l'emploi en :
 - i) renforçant les capacités institutionnelles et les ressources humaines, ii) aidant le secteur privé de l'Afrique avec l'appui des pouvoirs publics ;

4. Invite les États Membres à accélérer la valorisation de l'agriculture et des activités rurales non agricoles afin de :

- a) aider les africains pauvres à tirer parti du système alimentaire
- b) augmenter les revenus
- c) satisfaire la demande des citoyens pour des produits agricoles de plus grande valeur avec :
 - i) des investissements publics dans la recherche et la vulgarisation des techniques agricoles
 - ii) l'irrigation
 - iii) l'amélioration des infrastructures rurales ;

5. Lance un appel pour élever le niveau sanitaire, qui est un préalable nécessaire à la croissance économique mais qui peut contribuer à ralentir le développement durable, afin d'augmenter la productivité et la quantité du travail fait en :

- a) assurant toute la population un accès aux services de santé essentiels ainsi que s'associer avec la société civile afin d'élargir l'accès,
- b) amendant la qualité des services de santé avec l'aide de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'UNICEF,
- c) augmentant le service sanitaire public pour que la population pauvre puisse aussi en bénéficier;

6. Confirme que, en raison de la crise de pandémie, nous pensons nécessaire de venir en aide économiquement aux pays de l'Afrique subsaharienne. N'ayant pas les fonds pour se protéger contre la maladie, nous proposons de faire des donations en matériels sanitaires également en :

- a) incitant l'ONG Médecins Sans Frontières à nous soutenir dans ce projet,

- b) remédiant au problème sanitaire causé par la COVID19 avant toute autre intervention dans d'autres domaines, notamment par l'intermédiaire de l'OMS en :
 - i) faisant en sorte que les vaccins soient exportés en Afrique subsaharienne le plus tôt possible,
 - ii) maintenant des prix abordables pour que les habitants puissent s'en procurer ;

7. Exprime sa sérieuse préoccupation quant à l'exploitation à outrance des ressources naturelles africaines par des firmes et propose de :

- a) déterminer les règles pour délimiter l'utilisation des ressources applicables à toutes les firmes,
- b) sanctionner par de grandes amendes les firmes qui n'exploitent pas les ressources dans le respect des écosystèmes ;

8. Propose que les états membres déterminent des objectifs pour le développement durable par un plan quinquennal :

- a) investissant financièrement dans les domaines de :
 - i) la santé
 - ii) l'industrie
 - iii) l'éducation
 - iv) l'urbanisation
 - v) l'énergie renouvelable
- b) faisant des réunions pour évaluer la trajectoire, en votant des ajustements si nécessaire,
 - i) établissant une institution qui sera chargée de faciliter ce progrès ;

9. Prie l'envoi d'instructeurs professionnels dans la perspective d'organiser des conférences interactives autour du sujet :

- a) développement des pays d'Afrique sub-saharienne dans des différents domaines avec l'utilisation des nombreuses terres riches du continent Afrique
- b) de la réduction de la pauvreté extrême par le développement du secteur agricole,
- c) de l'information sur la pauvreté existante pour que :
 - i. les habitants comprennent mieux la situation
 - ii. les habitants fassent attention à leurs dépenses
 - iii. les habitants défendent leurs droits et soient les moteurs de leur développement;

10. Recommande en outre l'amélioration de l'enseignement sachant que l'éducation procure aux personnes les compétences dont elles ont besoin pour générer des revenus et améliorer leurs moyens d'existence, et les sortir ainsi de la pauvreté, et aide à ce que les retombées de la croissance soient largement partagées ;

11. Autorise l'adoption et la mise en œuvre de stratégies et de politiques de développement favorisant le travail décent et une égale participation des femmes aux activités productives et rémunératrices, ce qui contribuera largement à l'éradication de la pauvreté en :
 - a) facilitant leur accès aux services, au crédit et à la finance
 - b) renforçant leur voix et participation à la prise de décisions
 - c) investissant dans l'éducation et les compétences en faveur des femmes et des filles ;

12. Engage les états membres à réduire le niveau de la corruption en :
 - a) sensibilisant le public en premier lieu avec une éducation à la citoyenneté
 - b) obligeant les banques et les entreprises à identifier leurs clients
 - c) contraignant les entreprises à révéler le montant des taxes qu'elles paient dans chacun des pays où elles ont des activités
 - d) renforçant le capital social
 - e) sanctionnant le détournement des aides devant la Cour Pénale Internationale (CPI).